

GLENNE

D'après les documents de Mme Marie-Françoise de Goncourt

Jusqu'en 1697, notre commune semble n'avoir été désignée que sous le nom de VERRIERE SOUS GLAINE. C'est à cette date qu'on la nomme LA GRANDE VERRIERE.

Sous la Révolution, il est encore question de VERRIERE SOUS GLAINE. Puis, en 1803, de LA GRANDE VERRIERE et ceci alternativement pendant une grande partie du 19^e siècle.

Le mot GLAINE ou GLENNE signifie : Haut-lieu, qui est d'origine celtique.

Monsieur **Bulliot** n'hésite pas à placer à Glaine, un camp gallo-romain.

« A quelques pas de la voie romaine qui traversait la chaîne du Morvan, écrit-il, le camp de Glaine, du haut de son nid d'aigle, surveillait la ligne tortueuse de cette voie, jusqu'au Beuvray.»

De fortes murailles entouraient le camp suivant l'arête des roches et décrivaient une ligne à peu près ovale. Elle renfermait deux étroites terrasses superposées en gradins et couvertes de fortifications. Un fossé large de 20 m, le surplomb à 30 m au-dessus des pentes, bravaient toute attaque. La principale sortie était ménagée sur l'arête de la montagne, face au Beuvray. Une voie unissait les deux sommets.

A quelque distance, s'élevait un second clôt de rochers fortifiés, et entre les deux groupes de rochers, un oratoire antique servait aux sacrifices, ainsi que l'atteste l'amas de cendres et d'ossements d'animaux à l'entrée du camp. On a trouvé à Glenne une médaille d'argent de l'empereur romain Balbin, datée de l'an 230.

A la fin du 11^e siècle, voici qu'il est question de la « châtellenie de Glenne », dépendance de l'évêché d'Autun. L'ancien camp romain est devenu « le château-fort », après avoir été, sans doute, restauré, renforcé, et flanqué de nouvelles tours.

Une chapelle a remplacé l'oratoire antique. Elle était dédiée à Ste Croix.

Une croix de bois est élevée sur son emplacement, car cette chapelle est entièrement détruite, et assez récemment encore, les villageois, pour simuler sa voûte écroulée, courbaient à cet endroit, et attachaient par leurs extrémités, les branches des arbustes. Ils venaient ensuite, à la Chandeleur, déposer quelques monnaies et des œufs, sur les débris pour faire prospérer les abeilles.



Le Chevalier Ponce de Glenne partira à la voix de Pierre l'Ermitte pour la première Croisade (1095).

Il se signale par son courage, est-il écrit. Il se signale tout autant par ses aumônes, se faisant, en particulier, dit l'historien, bienfaiteur de l'Abbaye de St Symphorien d'Autun. Eloge est fait, aussi de la pitié et de la charité de Gauthier de Glenne.

Renaud de Glenne part en 1141 à la Croisade prêchée par St Bernard. Son fils fut l'un des nombreux chevaliers qui se rendirent à Vézelay, en 1190, pour suivre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en Palestine.

Alix, fille de Renaud, épouse Jean I de Châtillon-en Bazois. Après la mort de son père et de son frère, elle apporte à la Maison de Châtillon, les terres de Glenne, de Roussillon et de La Roche-Millay.

Alix meurt à Glenne en 1233, faisant pour le bien de son âme des dons à de nombreuses églises de la région : St Lazare et St Martin d'Autun, St Symphorien, Anost, Verrière, Glenne, Laizy ...

Son fils Eudes, Seigneur de Châtillon, lui succède. Il a trois enfants : Jehan, Marguerite et Jehanne. C'est aux deux filles qu' «*édroit par moitié le fief de Glenne*». Mais finalement, la châtelainie de Glenne revient tout entière aux mains de Jehan de Châtillon.

L'importance de Glenne est alors considérable. Un écrit daté de juin 1262, donne la liste des seigneurs, qui, pour certaines de leurs terres relevant de Glenne, doivent l'hommage à Sire Jehan et sont devenus ses vasseaux. Entre beaucoup d'autres figurent sur cette liste, les Seigneurs de Verrières, St Prix, Reclesne, Gérard de St Symphorien, le prévost de Sommant, les seigneurs de Tavernay, la Comelle, St Léger du Bois, Couches, de la Roche, de Nolay ...

Le Sire de Glenne est à cette époque, le suzerain, le supérieur de tous ces seigneurs, qui lui ayant prêté serment, doivent combattre pour lui, en cas de nécessité, et lui verser une redevance pécuniaire : l'aide féodale. En revanche, il leur doit justice et protection.

Alors qu'un des fils de Jehan de Châtillon, possesseur de la moitié de Glenne, revendait son domaine à l'Evêque d'Autun, pour faire argent, l'autre moitié demeurée aux mains des Sires de Châtillon, fut acquise, vers 1360 par Robert II, Duc de Bourgogne, mais sans l'approbation de l'Evêque d'Autun, son suzerain !

Grave affaire : protestations, arbitrages, formalités, expertises s'en suivirent durant 50 ans !

Le St-Père, alors à Avignon, ordonne une enquête et l'on conserve copie de cette longue pièce écrite en latin, «*munie au repli d'une cordelette de chanvre, portant la bulle de plomb à l'empreinte de St Pierre et St Paul*».

Quand, en définitive, Glenne resta au Duc, qui reconnut l'Evêque pour son suzerain, le pape rectifia le traité !

Dès lors les Ducs de Bourgogne installent à Glenne un châtelain délégué, chargé des comptes et de l'administration. Les sergents envoyés pour recueillir la redevance habituelle sont mal accueillis. En 1448, à Roussillon, plusieurs furent blessés, les chevaux tués. Une petite armée vint pour rétablir l'ordre. Les habitants s'enfuirent dans les bois, mais durent en venir à payer.

Les comptes mentionnent diverses réparations aux Halles de Marchaux, au Fort de Vauteau, aux moulins de la Châtellenie, moulins moulant le blé et foulant les draps pour lesquels il fallait remplacer des «*nœuds*», pour battre le chanvre, acquérir des paniers, ou restaurer le tabernacle (coffre). Les comptes mentionnent les achats pour l'usage de l'hôtel du Duc de Bourgogne (celui des porcs valant de 50 à 80 F or ; de gélines à 8 deniers, 1,35 F l'une). On y relate aussi des amendes curieuses, telle celle payée par un paroissien de St Prix, après avoir volé le bréviaire de son curé, «*pour certains des plaisirs que ledit curé lui avait faits*».

En 1416, les frais de la guerre font de larges brèches aux recettes : une somme est prélevée «*pour convertir en l'armée que le dit seigneur met sur, pour aller servir le roy à l'encontre des anglais*».

Durant l'administration de Geoffroy de Thoisy, la guerre aux sorciers bat son plein.

En 1452, Jehannette de Bangy, convaincue de magie, est condamnée au bûcher. L'exécution a lieu à Glenne, où 100 fagots sont entassés pour brûler la malheureuse.

Jehan Gotin veut faire rentrer dans le domaine ducal le produit des droits de péage, droits perçus sur les chemins, rivières et s'appliquant aux marchandises les plus diverses : jument ferrée, poulains, charrettes, draps, cuirs, sel, blé, oignons, miel, laitages, et aux bestiaux de toutes sortes.

En 1477, le Duché de Bourgogne est réuni à la Couronne de France. Glenne devient châtelainie royale (à la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne). Les revenus sont versés au Trésor. Les comptes de 1520 mentionnent que les habitants de Glenne «*donnent 8 pichets d'avoine pour récompense de ce qu'ils peuvent chasser à tous engins aux perdrix*».

Dans la seconde partie du 16^e siècle, les vicissitudes de la Châtellenie de Glenne sont liées aux embarras du Trésor royal. Mise aux enchères, vendue, puis rachetée par le roi, revendue plusieurs fois, elle appartient au baron de Larochemillay, René de Rousselet, puis en 1485, au baron de Montjeu.

Elle comprend alors : St-Léger sous Beuvray (84 habitants), Glux (48 habitants), St Prix (96 habitants), Verrière sous Glenne (4 hameaux, 131 habitants), le fief de Boisseau, qui en 1639 devint la propriété de Philibert de la Goutte, par suite à un mariage. Une marquise de Montjeu épousa un duc de Lorraine, qui dissipa sa fortune.

Glenne est mis en vente à nouveau, adjugé à Magdeleine Boyvin de Bonnetot, dont la fille épousa le Peletier de St Fargeau, futur président du Parlement de Paris. Député de la noblesse aux Etats Généraux (1789), il se réunit aux députés du Tiers-Etat, fit partie de la Convention, et mourut, tué d'un coup de sabre, par un ancien garde du corps, dans le Palais Royal, et fut inhumé au Panthéon.

Mais ici finit la châtelainie de Glenne, car les domaines revinrent tous à l'Etat, en 1790.



D'après l'abbé Baudiau, parmi les fiefs de la châellenie, celui de Verrières proprement dit, fut donné, en 877, par le roi Charles le Chauve, à Badillon, abbé de St Martin d'Autun, qui le cèda bientôt, en arrière fief, à une noble famille qui en prit le nom. Hugues de Verrières, fit aveu en 1112. Jean et sa femme Agnès vendirent, en 1269, « plusieurs meix et les cens affectés sur yceux », à Hugues IV, duc de Bourgogne.

Le samedi après la St Martin d'hiver, 24 ans plus tard, Robert II acquit, à son tour, les meix du petit-Recey, au pariochage de Verrières sous Glaine, dont les « tènementiers estoient exploitables 2 fois l'an », puis des cens et rentes aux villages du Crot et de Mardou, le tout mouvant des sieurs de Glaine, pour une somme de 40 livres. C'est ainsi que ces princes préludaient à la possession de toute la châellenie.

Le reste du fief, composé de 3 domaines et du château, sous le nom de Vouchot, fut acquis par Jean Garnier, châellain de Glenne, et Pierrette Simonnot, sa femme, au commencement du 16^e siècle.

Jean, leur fils, notaire et praticien à Autun, en jouissait en 1584. Noble Philibert Garnier, écuyer, sieur de Vouchot, testa en 1607, et voulut être inhumé dans la chapelle St Claude de Verrières.

Verrières fut vendu le 6 octobre 1680, à Sébastien de Lagoutte, pour 24.000 livres.

Verrières passa ensuite à Charles Jean de Lagoutte, écuyer, seigneur du Vivier, puis à Sébastien-Marie, son fils, chevalier de St Louis.

Boisseau ou Boissevault, Bosci vallis, à l'Ouest, avec château et chapelle, était une seigneurie, en toute justice, tenue en fief par une famille de ce nom, à laquelle le duc Eudes IV accorda, par lettres patentes de 1309, le droit de chasse, « à cors et à crys de chiens et d'oiseaux », dans toute la châellenie, de pêche « dans toutes les rivières et ruisseaux, à toutes sortes d'engins », d'usage dans ses forêts, avec la faculté d'y prendre son chauffage, le bois « pour maisonner et aultres nécessités », et les droits honorifiques de l'Eglise.

Boisseau fut saisi, en 1591, sur Hugues Mugnier, pour devoir non fait. Huguette, veuve de Jean de Chaulmont, et Pierre Irgros, en vendirent une partie, en 1604, à Philibert de Lagoutte. Charlotte de Gorris sa femme, acquit le reste de Jacques Mugnier, un peu plus tard. Ces deux époux laissèrent 7 enfants. François le cinquième, chanoine d'Autun, seigneur de Boisseau, légua ce fief à Etiennette sa nièce.

Celle-ci le céda, du consentement de son mari Lazare Bizouard, le 17 février 1739, pour 1000 livres, à Joseph-Etienne de Lagoutte, son neveu, abbé de Bellevilli, vicaire général de Lyon, archidiacre d'Autun, seigneur de la Boutière, des Banchots, du Crot-Morin et des Chaises.

L'acquéreur testa, en 1783, en faveur de Pierre-Jacques, son frère, sieur de Grandchamp, conseiller-secrétaire de la maison-couronne de France.

Bouton, joli château, à 2 pavillons et 2 tourelles, sur le flanc d'une haute montagne, d'où l'on jouit d'un charmant coup d'œil, fut rebâti en 1832. On y voyait, au dernier siècle, une chapelle seigneuriale. Il appartenait, en 1670 à Charlotte de Gorris, veuve de Philibert de Lagoutte.